



NOTE DE SERVICE N° 144 /MFB/DGD DU 19 SEPT 2025

Objet : Atelier de réflexion sur le thème : « **Judiciarisation du contentieux douanier et cadre de collaboration Douane-Justice** »

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n° 2022-975 du 23 novembre 2022 portant Code des Douanes de Côte d'Ivoire, la Direction Générale des Douanes organise un atelier de réflexion sur le thème : « **Judiciarisation du contentieux douanier et cadre de collaboration Douane-Justice** ».

Cet atelier, placé sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances se tiendra du **06 au 10 octobre 2025 à l'hôtel CATERINA RESORT à Grand-Bassam**.

Il a pour objectif de permettre aux deux administrations d'établir un cadre de collaboration au regard des innovations introduites dans le nouveau Code des Douanes. Cette rencontre sera marquée par un partage d'information et d'expériences sur les procédures douanières en matière de recherche et de constatation des infractions et des poursuites devant les tribunaux.

A cet effet, les agents des douanes ci-après, sont retenus pour prendre part aux travaux de cet atelier. Ce sont :

• **Participants (19)**

1. Général Issa OUATTARA (DGA)
2. Colonel-major BAHIN Lejeune (IGA)
3. Colonel-major PALE Olo Sib (CT)
4. Colonel AKE Léopold (CT)
5. Colonel DEZAI Bonguin Ferdinand (CT)
6. Colonel Hugues AWEDE (DRC)
7. Colonel Gnangoran Théophile (DED)
8. Colonel SERE Germain (DFD)
9. Colonel MEITE Yacouba (DARRV)
10. Colonel EBALE Niambe Yvonne (DRE)
11. Les Directeurs Régionaux (Abengourou/ Korhogo/ Man/ Odienné/ San-Pedro/ Aboisso/ Bouaké)
12. Le Commandant du GIRA
13. Le Commandant de l'UMIR

• **Membres du Secrétariat (05)**

1. Colonel GNAKALE Yahou Charles Désiré (Coordonnateur du Secrétariat / DRC)
2. Colonel LOBOGNON Benoit, Chef de Bureau du Contentieux (DRC)
3. Lt-col Kouamé Konan Aymar (Assistant du DRC)
4. Me ASHANTIE Yaoua Solange (Chargé d'études/DRC)
5. Mme KPAN Dehi Epse SEA (Assistante / SDCAJ-DRC)

Les Termes de Références et le programme de travail de l'atelier sont joint en annexe.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente note.

Pièces jointes :

- Termes de référence
- Programme de l'atelier



Le Directeur Général

**Le Directeur
Général**

Général DA Pierre A.

Commandeur de l'Ordre National



**TERMES DE REFERENCE A L'ATELIER DES PARTIES PRENANTES (DOUANE
ET INSTITUTIONS JUDICIAIRES) DANS LE CADRE DE L'APPLICATION**

DE LA LOI N° 2022- 975 DU 23 NOVEMBRE 2022 PORTANT

CODE DES DOUANES EN COTE D'IVOIRE

I – Contexte

L'adoption de la loi n° 2022- 975 du 23 novembre 2022 portant Code des Douanes marque l'aboutissement d'une série de réformes dont un des points majeurs est l'octroi de la qualité d'Officier de Police Judiciaire à une catégorie d'agents des douanes.

Il ressort de la réforme susvisée, qu'à l'occasion de la recherche et de la constatation des infractions, les agents des douanes agissant en qualité d'Officier de Police Judiciaire (OPJ) sont placés sous l'autorité du Procureur de la République dans les procédures de contrôle et d'enquête.

Dès lors, il apparaît impérieux, de mettre en place un cadre de collaboration entre les institutions judiciaires et l'Administration des douanes en vue d'établir des mécanismes clairs et transparents pour la mise en œuvre des droits et obligations figurant dans le code des douanes à la charge de chacune des parties.

Dans cette perspective, réuni du 23 au 27 septembre 2024, à l'Hôtel CATERINA RESORT de Grand-Bassam, les représentants des deux institutions avaient jugé nécessaire de rendre effective cette collaboration autour des points suivants :

- Organiser un atelier sur l'opérationnalisation du nouveau Code des Douanes réunissant la douane et les acteurs du système judiciaire afin de définir les modalités de collaboration notamment la transmission des procès-verbaux, l'échange d'informations et les procédures de garde à vue dans les affaires douanières ;
- Instaurer un cadre de collaboration permanent entre les services douaniers et l'appareil judiciaire ;
- Doter les services douaniers des infrastructures nécessaires à la garde à vue et à la conservation des scellés.

A cet égard, l'Administration des douanes **organise du 06 au 10 octobre 2025 à l'hôtel CATERINA RESORT à Bassam**, avec l'appui d'un Expert des Douanes françaises, un atelier réunissant la douane et les acteurs du système judiciaire afin de définir avec eux les modalités d'une collaboration institutionnelle durable et efficace.

Il s'agira pour les parties prenantes de trouver des solutions tenant compte des contraintes de la procédure judiciaire, de la spécificité du droit douanier et des contraintes de l'Administration douanières.

Au cours de cet atelier, l'Administration des douanes procèdera à l'exposé de ses procédures de contrôle et d'enquête en mettant l'accent sur la rédaction des procès-verbaux et autres actes de procédure. Elle s'enrichira des exposés effectués par les magistrats sur des thématiques portant sur les rapports du Procureur avec les OPJ, les modes de poursuites devant les tribunaux et les voies ouvertes contre ses actes.

Au terme de cet atelier, les deux parties mettront en place un cadre d'échange et de coopération.

L'enjeu sera donc de garantir une mise en œuvre sereine de la loi en préservant les droits et obligations des usagers mais également en assurant les intérêts du trésor public dans le cadre de la gestion des litiges nés de l'application de la loi.

II- Objectif Général

Mener la réflexion sur les aspects juridiques, administratifs et techniques suscités par l'introduction de la qualité d'OPJ dans le nouveau Code des Douanes. Il s'agira donc de trouver des solutions opérationnelles aux recommandations issues de la réflexion de Bassam par la mise en place d'un cadre de collaboration avec le pouvoir judiciaire et les autres organes de répression placés sous l'autorité du Procureur de la République.

III- Objectifs spécifiques

- Présenter la cartographie des infractions douanières, les pouvoirs et les moyens de recherche et de constatation des infractions douanières ;
- Présenter le cadre de l'intervention des agents d'autres administrations dans la recherche et la constatation des infractions douanières.
- Présenter les procédures devant les Tribunaux et les voies ouvertes contre les procès-verbaux.
- Instruire l'Administration des douanes sur les conditions et modalités de mise en place d'infrastructures permettant la garde à vue et la conservation des scellés.
- Elaborer un projet de cadre de collaboration avec l'institution judiciaire dans les procédures d'enquête et de contrôle douanier.

IV- Résultats attendus

- La cartographie des infractions douanières, les pouvoirs et les moyens de recherche et de constatation des infractions douanières sont présentés et expliqués ;
- Le cadre de l'intervention des agents d'autres administrations dans la recherche et la constatation des infractions douanières est présenté ;
- Les procédures devant les Tribunaux et les voies ouvertes contre les procès-verbaux sont expliquées.
- Les conditions et modalités de mise en place d'infrastructures permettant la garde à vue et la conservation des scellés sont connues ;
- Le projet de cadre de collaboration avec l'appareil judiciaire dans les procédures d'enquête et de contrôle douanier est élaboré.

V- Déroulement

L'atelier réunira les participants désignés par chaque institution dans un format restreint en résidentiel sur cinq (05) jours allant du lundi 06 au vendredi 10 octobre 2025, dont deux jours allant du 07 au 08 octobre 2025, consacrés au cadre de travail spécifique entre les agents de douane et le corps judiciaire. Les travaux se dérouleront en plénière.

VI- Calendrier du séminaire

L'atelier se tiendra selon un agenda élaboré par le Secrétariat nommé par Monsieur le Directeur Général des Douanes. Le Secrétariat élaborera un document de cadrage sur la base des objectifs spécifiques définis.

VII- Participants (37 personnes)

L'atelier réunira **vingt-six (24)** agents des douanes, **dix (10)** magistrats des Parquets dont deux (02) du Pole Pénal Economique et Financier, un (01) du Tribunal de Première Instance d'Abidjan, sept (07) venant des différentes Régions douanières. **Un (01)** juge d'instruction du Pole Pénal Economique et Financier. Un Expert des douanes françaises et son assistant **(02)** soit **37** personnes.

VIII- Logistique

Pour l'organisation de l'atelier la Douane bénéficiera en partie de l'Appui financier et logistique de la GIZ et du CONAFIP. L'autre partie non prise en charge sera assurée par l'Administration des Douanes.



IX- Rapport

Un rapport devra marquer la fin des travaux. Le Secrétariat rédigera un document de synthèse comprenant tous les actes et les conclusions de l'Atelier. Le document de synthèse est mis à la disposition du Directeur Général des Douanes au plus tard dix jours après la fin des travaux.





Programme détaillé de l'atelier Douane–Justice

Thème : la judiciarisation du contentieux douanier et cadre de collaboration Douane–Justice

Date : Lundi 6 octobre – Vendredi 10 octobre 2025

Lieu: Hôtel Caterina Resort à Grand-Bassam

Entrée à l'hôtel, dimanche 05 octobre 2025 à 15 heures

Horaire	Activités	Intervenants	Durée
Jour 1 : lundi 06 octobre 2025			
Rencontres techniques entre la Douane ivoirienne et l' expert douanier français			
08h30 – 09h00 :	Accueil des participants et installation	Secrétariat	
09h00 – 09h30	Présentation des objectifs et de la méthodologie de l'atelier	Présentation ivoirienne	
09h30 – 11h00	L'expérience des Officiers de Douane Judiciaires (ODJ) en France Organisation et articulation avec le parquet	Exposé de l'expert français :	
11h00 – 11h15 :	Pause-café		
11h15 – 13h00 :	L'expérience des Officiers de Douane Judiciaires (ODJ) en France Organisation et articulation avec le parquet (Suite)	Intervenants : Expert français	

13h00-14h30	Déjeuner		
14h30-16h00	état de la judiciarisation en Côte d'Ivoire	Présentation ivoirienne : (DG Douanes – Cellule Contentieux)	
16h00-16h15	Pause-café		
16h15-17h00	Restitution des échanges et recommandations provisoires	Secrétariat	
Jour 2 : mardi 07 octobre 2025 Rencontres techniques entre la Douane ivoirienne et Magistrature			
08h30 – 09h00 :	Cérémonie d'ouverture officielle et début des travaux avec magistrats Accueil et installation des officiels	Secrétariat	
09h00 – 09h45 :	Cérémonie d'ouverture Allocution du DG des Douanes Allocution du Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme Allocution du Ministre des Finances et du Budget (présidence)		
09h45 – 10h15	: Pause-café		
10h15 – 12h30	Début des travaux conjoints Douane– Justice : Thématique : La judiciarisation du contentieux douanier en Côte d'Ivoire : état des lieux et perspectives	Intervenants : OPJ Douanes + Magistrats du parquet et du siège	
12h30 – 14h00	: Déjeuner		

14h00 – 16h00 :	Table ronde mixte OPJ/Magistrats Problématiques : délais de procédure, transmission des PV, articulation entre transaction et poursuite, rôle de l'AGRAC.	Intervenants : OPJ Douanes + Magistrats du parquet et du siège	
16h00 – 17h00 :	Restitution des échanges et recommandations provisoires	Secrétariat	

Jour 3 : Mercredi 8 octobre 2025

	Suite des échanges Douane–Justice et clôture partielle		
09h00 – 11h00	Session thématique : Les techniques spéciales d'enquête et leur encadrement judiciaire ; • Expérience dans les tribunaux en Cote d'Ivoire • Expérience en matière douanière en Côte d'Ivoire • Expérience en matière douanière en France.	Intervenants : Expert français + OPJ Douanes + Magistrats	
11h00 – 11h15	: Pause-café		
11h15 – 13h00	: Atelier participatif : Étude de cas pratiques (fraude aggravée, contrebande organisée, blanchiment adossé)	Intervenants : Expert français + OPJ Douanes + Magistrats	
	13h00 – 14h30 : Déjeuner		
14h30 – 16h00 :	Plénière : recommandations pour un cadre de collaboration Douane–Justice	Intervenants : Expert français + OPJ Douanes + Magistrats	

16h00 – 16h30	: Clôture partielle de la séquence mixte Allocution de clôture des travaux conjointes Douane–Justice Retrait des magistrats		
Jour 4 : Jeudi 9 octobre 2025 Rencontres techniques entre la Douane ivoirienne et l'expert douanier français			
09h00 – 11h00	: Session technique : La rédaction des actes de procédure douanière (procès-verbaux) Comparaison des pratiques françaises et ivoiriennes	Intervenants : Expert français + OPJ Douanes	
11h00 – 11h15	: Pause-café		
11h15 – 13h00 :	Atelier pratique : Rédaction de PV judiciaires conformes au Code de procédure pénale	Intervenants : Expert français + OPJ Douanes	
13h00 – 14h30	Déjeuner		
14h30 – 16h00	Session technique : Techniques de recherche et de constatation des infractions douanières	Intervenants : Expert français + OPJ Douanes	
16h00 – 17h00 :	Restitution des travaux pratiques (PV rédigés, observations, corrections)	Intervenants : Expert français + OPJ Douanes	
	Synthèse et clôture de l'atelier	Secrétariat	
JOUR 5 : vendredi 10 octobre 2025			
09h00- 10h30	Technique de collecte et de priorisation des affaires contentieuses à soumettre au Parquet	Intervenants : Expert français + OPJ Douanes	

10h30- 10h45	Pause-café		
10h45 – 13h00	Lecture et validation des actes de l'atelier (rapport final, recommandations, projet de document-cadre Douane–Justice)	Intervenants : Expert français + OPJ Douanes	
13h00– 14h30	Dejeuner		
14h30 – 16h00	Adoption de la feuille de route et désignation du comité de suivi Douane–Justice		
16h00 – 17h00	Cérémonie de clôture officielle Allocution du DG des Douanes Allocution du Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme Allocution du Ministre des Finances et du Budget		
17h00 – 17h30 :	Remise symbolique des actes de l'atelier		
	Fin de l'atelier		